

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022-2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°34 - publié le 15 mars 2023





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du 13/03/2023
(Par voie téléphonique et électronique)

Président : M. Laurent JULIEN

Présents : Marie-Noël FLANDIN, Gérard FANTIN
e-mail : reglements@drome-ardeche.fff.fr

I. INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

II. DOSSIER N° 34

Match n° 24533802, Rochemaure Us 1 / US Bas Vivarais, Seniors D3, poule D du 05/03/2023 (match arrêté)

Considérant que par suite de la gravité de la blessure d'un joueur de Bas Vivarais survenu à la 60^{ème} minute et la durée de la prise en charge du blessé par les secours (environ 1 heure), l'arbitre du match en concertation avec les 2 équipes a sifflé la fin du match.

En conséquence, la commission donne match à rejouer.

Dossier transmis à la commission des compétitions Seniors en vue de la programmation du match à rejouer.

III. DOSSIER N° 35

Match n° 25546327, AS St Marcelloise 1 / Hostun 1, U18 D3 poule A du 04/03/2023

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Hostun sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Raphael Ferreira Rivier, Ciaran Pawlaczyk Dancoisne, Adam Quilliere, Nathan Bietry pour le motif suivant :

Sont inscrit sur la feuille de match plus de.... Joueurs mutés hors période.





Considérant que l'article 42 c) des Règlements sportifs du District indique : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale »

Considérant que la rencontre citée ci-dessus, le nombre de joueurs de l'équipe de l'AS St Marcelloise avec une licence « hors période » est d'un seul joueur au nom de Adam Quilliere, licence n° 2546829350.

En conséquence, la commission dit que la réserve est non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Hostun sera débité de 37€ pour frais de dossier.

IV. DOSSIER N° 36

Match n° 245345567, St Restitut 1 / St Priest As 1, Seniors D4 poule F du 12/02/2023

Réclamation d'après match posée par le capitaine de l'AS St Priest portant sur la participation et la qualification du joueur ROSSE Daniel licence n° 2545424338 de l'équipe de St Restitut pour le motif suivant : « Ce joueur a participé à la rencontre mais était suspendu suite à la décision de la commission de discipline du 25 janvier 2023 dossier n° 04/24534563. »

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique le 09/03/2023 pour la dire recevable en la forme.

Considérant que le joueur ROSSE Daniel licence n° 2545424338 a été suspendu à titre conservatoire lors de la CDI du 25/01/2023, la CDI s'est prononcée lors de la réunion du 08/02/2023 et a prononcé une suspension de 2 matchs fermes à compter du 25/01/2023.

Considérant que le joueur ROSSE Daniel licence n° 2545424338 depuis le 25/01/2023 a purgé 2 matchs postérieurs à la date du 25/01/2023 lors des rencontres suivantes :

- Chateauneuf sur Rhone / St Restitut, Seniors D4 le 29/01/2023
- AS Berg Helvie / St Restitut, Seniors D4 le 05/02/2023

En conséquence la commission des Règlements dit que le joueur ROSSE Daniel licence n° 2545424338 avait purgé sa suspension de 2 matchs lors de la rencontre du match St Restitut 1 / St Priest As 1, Seniors D4 poule F du 12/02/2023 et pouvait donc participer à cette rencontre. La commission rejette la réclamation pour la dire irrecevable.

Le compte de St Priest sera débité de 37€ pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Marie-Noel FLANDIN





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°31

Réunion électronique du 13/03/2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

I. HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son heure Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.





Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

II. TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET, 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains

Tournois autorisés :

ASF PIERRELATTE :

U3F, U15F, U18F le 20 mai 2023 ;

U7, U9 le 3 juin 2023 ;

U11, U13 les 10 & 11 juin 2023.

ESP HOSTUN :

U18 F, Séniors féminines le 10 avril 2023.

III. U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.





Merci de vous rendre sur les plateaux avec le nombre d'équipes figurant sur les plannings de rencontres, en cas de changement avertir le club recevant au plus tôt, afin de pouvoir organiser le plateau dans de bonnes conditions.

U6/U7

Date prochains plateaux U7 : samedi 17 mars à 10h.

U8/U9

En BOURGEONS poule B

Le samedi 1 avril CHANAS organisera le plateau, en remplacement de Chateauneuf de Galaure, merci d'en prendre note.

Date prochains plateaux U9 : samedi 25 mars à 13h30.

Merci de penser à remplir les fiches bilan des plateaux et nous les faire parvenir.

IV. U11

Responsable : Philippe AUBERT, 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Feuilles de matchs manquantes du 04/03/2023, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :

- Poule B : RHONE CRUSSOL ;
- Poule C : HOSTUN ESP ;
- Poule D : PORTES VALENCE ;
- Poule E : DONZERE CO, MONTELIMAR US.

Espoirs :

- Poule B : ST ROMAIN LA SANNE ;
- Poule D : LARNAGE SERVES ;
- Poule E : MALISSARD ;
- Poule F : BEAUMONTELEGER.

Bourgeois :

- Poule J : MEYSSE ROCHEMAURE.

Date prochains plateaux : Samedi 25 mars 2023 à 10h00.

V. U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.





2ème Phase :

➤ Information D1 à D6 :

Les équipes qualifiées pour la finale Pitch U13 voient leur rencontre du samedi 01/04/2023 reportée au samedi 22/04/2023.

Un mail a été envoyé à toutes les équipes concernées, merci de consulter votre boîte.

➤ Festival PITCH U13 :

Le tirage pour la finale de la coupe PITCH U13 se déroule ce vendredi 17/03/2023 à 18h30 chez Pasquier à Etoile sur Rhône.

➤ Coupe Charles André

Ci-dessous les poules du 4^{ème} tour de la coupe Charles André qui se joue le samedi 18 mars 2023 à 13h30.



COUPE CHARLES ANDRE U13 - 4ème Tour Samedi 18 Mars 2023 à 13H30



POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Clonas Us 2 Vallons 1	As Veore Montoisson 2	Fc Peageois 1	Chateauneuf Rhone 1
Davézieux US 3	FC Cheylarois 1	Es Beaumonteleger 1	Tricastin FC 1
Ent. Vallee Galaure 2	US Val d'Ay 2	Ancone US 1	O. Valence 3
Rhone Crussol 07 3	Annonay FC 1	Montelimar Us 3	As Veore Montoisson 3

POUR INFORMATION : LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU DE COUPE.

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

VI. U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupes QUINTIN et PESTRE

Le prochain tour des coupes QUENTIN et PESTRE aura lieu le 19 mars 2023.





Consultez Footclubs ou le site du District.

Rencontres reportées :

- En U15 D2 : Poule A - FOOT MONT PILAT – MOURS SAINT EUSEBE, samedi 18 mars à 13h.
- En U15 D4 : Poule B - RHONE CRUSSOL – FC 540, samedi 18 mars à 15h.
- En U15 D5 : Poule A - BOULIEU LES ANNONAY – AS DOLON, dimanche 16 avril à 10h.

VII. U18

Responsable : Claude BRESSON, 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Rencontres reportées :

En U18 D3 – Poule A : ENT BOURG ARGENTAL 1 / US PONT LA ROCHE au 18/03/2023 ;
ST CYR FCF 1 / CHABEUIL FC 1 au 18/03/2023 ;
AS ST MARCELLOISE 1 / CHAVANAY AS 2 au 18/03/2023.
Poule B : AS BERG HELVIE / SC BOURG ST ANDEOL au 18/03/2023.

En U18 D4 – OL SALAISE RHODIA 2 / BOULIEU LES ANNONAY 2 au 18/03/2023 ;
ST CYR FCF 2 / ENT CHATO HERMITAGE 2 au 18/03/2023 ;
ASSAF 3 – US ST JUST ST MARCEL OL ST MONTAN au 18/03/2023.

Coupe Vivier BOUDRIER : Prochain tour le samedi 18 mars 2023.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 août 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.





COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du 14/03/2023

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

II. CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Report de la rencontre n° 25569993 opposant FCPA/FCCSB à Pont La Roche au 26 mars 2023 à 10h.

III. CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

IV. CHAMPIONNAT U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr





Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00.

V. CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

VI. COUPE FESTIVAL U13 F

Les clubs suivants sont qualifiés pour la finale départementale Festival Pitch le 1er avril 2023 à DAVEZIEUX :

- CHABEUIL ;
- CORNAS ;
- EYRIEUX EMBROYE ;
- FC 540 ;
- SALAISE RHODIA ;
- OLYMPIQUE VALENCE.

VII. CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.





VIII. CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008).

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00.

IX. COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Le tirage du second tour de la coupe CW et celui du premier tour de la coupe DT ont été effectués le jeudi 16 février au district par Camille Fouyat.

Les calendriers sont en ligne.

X. INFORMATIONS AUX CLUBS

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'UTILISATION DE LA FMI EST OBLIGATOIRE. PREVOIR CEPENDANT UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER EN CAS DE NON-FONCTIONNEMENT DE LA FMI.

DANS CE CAS, LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DOIT ETRE REMPLIE AVANT LA RENCONTRE ET ENVOYEE PAR MAIL A LA COMMISSION FEMININE AVANT LE LUNDI MIDI.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DU VENDREDI A MIDI JUSQU'AU DIMANCHE SOIR, TOUTES LES DEMANDES DE MODIFICATIONS, LES ARRETES OU AUTRES SONT A ENVOYES A LA PERSONNE DE PERMANENCE ET NON AUX COMMISSIONS. SES COORDONNEES SE TROUVENT SUR LE SITE DU DISTRICT DANS LA RUBRIQUE PERMANENCE SPORTIVE. IL Y A AUSSI UNE PERSONNE DE PERMANENCE POUR LES ARBITRES.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion du 13/03/2023

I. PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 18 et 19 mars 2023

• BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43). Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

II. LISTE DES ARBITRES POUR LES FINALES U13 « PITCH »

Voici la liste des arbitres retenus pour les finales U13 « Pitch » qui se dérouleront le 01 avril 2023 à DAVEZIEUX (07) :

- BADAD Amir ;
- BAUDUIN Ylan ;
- BENLABIED Yoni ;
- BILLON Jules ;
- BOUSHABA Amir ;
- BOUSHABA Jasmine ;
- FOUREL Olwenn ;
- GUERLAIN Ethan ;
- MARESTIN Pierre ;
- OBRINGER Elyne ;
- PHILIBERT Thomas ;
- QUINQUETON Théo ;
- REVOL Benjamin ;
- TOUZOUTI Zakaria ;
- VIVIER Julie ;
- ZEKRI Kaci.

III. ÉCUSSON

Nous avons constaté que beaucoup d'arbitres ne portaient pas l'écusson officiel.

Il est rappelé que celui-ci est obligatoire.

Tout manquement, le règlement intérieur sera appliqué.

Vous pouvez vous en procurer auprès de Roland VIALLET (CTDA), soit par téléphone au 06 15 60 01 54 soit par mail à rviallet@drome-ardeche.fff.fr

IV. COULEURS DES MAILLOTS

A l'attention de tous les Clubs et Arbitres





Il est rappelé que lorsque deux équipes ont pratiquement la même couleur de maillot, en District c'est à l'équipe recevant de changer de maillot avec des Numéros et **EN AUCUN CAS METTRE DES CHASUBLES.**

V. INFORMATION « PORTAIL DES OFFICIELS »

A l'attention des Arbitres, Observateurs et Tuteurs

Ceux qui se connectent via l'application « PORTAIL DES OFFICIELS », nous vous demandons d'être vigilants à vos désignations, en allant dans l'onglet « Évènement ».

VI. FORMATION CONTINUE DES ARBITRES CLASSES D4

La Commission de Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D4 aura lieu **le samedi 18 mars 2023 à GUILHERAND-GRANGES.**

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le matériel prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

A défaut, l'arbitre sera considéré absent (application du règlement intérieur).

Ordre du jour :

- Ateliers physiques ;
- Informations du Président de la CDA ;
- Point technique et questionnaire des connaissances théoriques (QCM).

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
ACHOURI	Youssef	District 4
AMARA	Mohsen	District 4
AMEUR	Zouhaier	District 4
AMROUNE	Samir	District 4
AURIC	Frédéric	District 4
AYDIN	Aydin	District 4
BARBOSA	Laurent	District 4
BEATTIE	Elliot	District 4
BELKADI	Mhamed	District 4
BENLAKEHAL	Charef Eddine	District 4
BORNIER	Ingrid	District 4
BOUDRAS	Thomas	District 4
BOUKABOUS	Nadir	District 4
BOUKHETACHE	Rachid	District 4



BOURA	Yssoufi	District 4
CAUVIN	Nicolas	District 4
CHAABANE	Medhi	District 4
DA SILVA	Patrice	District 4
DELORME	Lucie	District 4
DEMIR	Ismayil	District 4
DEYGAS	Philippe	District 4
DOMINGOS DE FARIA	Elder	District 4
DUSSAUD	Romain	District 4
FARNIER	Jean	District 4
GALOYAN	Youri	District 4
GNAHORE	Bahi	District 4
GONCALVES	Yoann	District 4
GRASSI	Mathieu	District 4
KHIATI	Nacer	District 4
LEBEAU	Quentin	District 4
MALOSSE	Sébastien	District 4
MESTOURA	Idris	District 4
MZOUGHJI	Mohamed	District 4
NAICH	Mostafa	District 4
NDIAYE	Falou	District 4
NOUTAI	Zinsou Joseph	District 4
PERGE	David	District 4
PERRI	Vincent	District 4
PIGNON	Kevin	District 4
ROSSINI	Stéphane	District 4
SAINTOIN	David	District 4
SHAMOIAN	Ronaldo	District 4
SOUMAILA	Soilihi	District 4
VALENCONY	André	District 4
WADJIB	Imrane	District 4
ZOUINE	Khalid	District 4

VII. FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 a été programmée le :





- **Samedi 8 avril 2023, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CHARMES SUR RHÔNE)**

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette dernière réunion de formation proposée.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique ;
- Point technique et administratif ;
- QCM sur les lois du jeu ;

Clôture de la matinée de formation.

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2022/2023 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
ANDRE	Mylan	District JAD
BANCEL	Denis	District JAD
BUFFAT-NURY	Hayden	District JAD
BUISSON	Mathieu	District JAD
CELLIER	Tao	District JAD
CHANEGUIER	Thomas	District JAD
CHAVES	Hugo	District JAD
CHEVECHIAN	Maïke	District JAD
DE CILLIA	Brayan	District JAD
DUHAMEL	Laurent	District JAD
EL MARZGUIOUI	Tarek	District JAD
EYRAUT	Raphaël	District JAD
FANGET DUPLOMB	Hugo	District JAD
FOUREL	Nolwen	District JAD
FOURNIER	Thibaut	District JAD
FRAISSE	Matéo	District JAD
GAYET	Charlie	District JAD
GHEBBARI	Jimmy	District JAD
GOIFFON	Théo	District JAD
HERMANTIER	Maxence	District JAD
IZNARD	Nans	District JAD



JOYEUSAZ	Khaïs	District JAD
KHARCHICHE	Mohamed	District JAD
LAHOUSSE	Samuel	District JAD
LATRECHE	Loïc	District JAD
MOREIRA	Mathis	District JAD
MOUKANBOU	Vinsy	District JAD
NAJIM	Youness	District JAD
OBRINGER	Elyne	District JAD
PHILIBERT	Léo	District JAD
TOUZOUTI	Zakaria	District JAD
VIOUGEAS	Tom	District JAD
VIVIER	Julie	District JAD

VIII. COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2022/2023.

Les équipes concernées sont :

- Seniors D1 et D2 ;
- U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 ».

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

IX. INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE





Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela, nous appliquerons le règlement intérieur .

X. INDISPONIBILITES

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité bien **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14h00 dernier délai**.

ATTENTION ! DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

XI. RAPPORT DISCIPLINAIRE

Nous vous rappelons, comme il a été dit lors de l'Assemblée Générale, que **tout rapport doit se faire UNIQUEMENT sur votre « Portail officiels »**. Que ce soit suite à un carton rouge, que ce soit suite à des incidents d'après match ou que ce soit un carton rouge suite à deux avertissements. Pensez à prendre une photo de votre feuille de match afin d'éviter tout problème. Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

XII. CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour changement de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** et non ailleurs : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

XIII. AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

MARS 2023

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)





MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

XIV. ERRATUM « COURRIERS DES ARBITRES »

Une erreur s'est glissée lors du dernier PV n°28 dans le paragraphe « COURRIERS DES ARBITRES ». Ce n'est pas BANCEL Loïc qui a arrêté l'arbitrage depuis deux ans mais BANCEL Denis. Avec toutes nos excuses.

XV. COURRIERS DES ARBITRES

- **LYVER Sébastien** : Courriel nous adressant son Rapport Circonstancié de sa rencontre U18 du 04/03/2023. Lu et noté.
- **LYVER Sébastien** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 07/04/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BARBOSA Laurent** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 du 18/03/2023 pour raison professionnelles. Lu et noté.
- **CHEVAL Fanny** : Courriel nous adressant sa prolongation d'arrêt de travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 07/04/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **SOUMAILA Soilihi** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 du 18/03/2023 pour raisons familiales. Lu et noté.
- **DEYGAS Philippe** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 du 18/03/2023 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **VALENCONY André** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 19/03/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

XVI. COURRIERS DES CLUBS

- **A FOOT CEVEN** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 19/03/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **F.C. PORTOIS** : Courriel nous informant de l'absence de l'arbitre lors de la rencontre U15 D2 du 11/03/2023. Lu et noté.
- **F.C. MONTELIMAR** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U15 D5 du 11/03/2023. Lu et noté.
- **U.S. VALLEE JABRON** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 02/04/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT





COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°06

Réunion du 27 février 2023

Président : JF. VALLET

Membres présents : R. ARNAUD, P. AUBERT, B. BETTON, C. BRESSON, V. BRET, N. BRUNEL, P. BRUYAT, D. D'AGOSTINO, B. DELORME, D. DJEDOU, P. FAURIE, G. GALES, P. GIRON, L. JULIEN, R. LAULAGNET, A. MARLHIN, S. MONTALBANO, M. MOMBARD, P. PEALAT, B. PROTOY, M. REBOULLET, JF. VILLAND, R. ZAVADA

Membres excusés : N. PELIN, JM. PION

Assiste : T. FOURNEL

I. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président revient rapidement sur la situation de la gouvernance FFF et informe l'assemblée de la prochaine réunion du COMEX : Le 28/02.

A la suite du dernier Conseil de Ligue, il est constaté qu'un nombre important de clubs n'utilisent pas la dématérialisation des licences. Le Président rappelle que cette démarche facilite la tâche administrative des clubs et demande aux responsables de secteurs d'inciter les clubs à entreprendre cette démarche.

La tendance d'une hausse de 4 à 5% du nombre de licenciés se confirme. Au 27/02/2023, le District Drôme-Ardèche de Football compte 27 850 licenciés.

Il informe également les membres que l'opération de promotion de la mixité dans le football mise en place la LAuRAFoot la saison dernière sera reconduite cette saison. Celle-ci se déroulera au Stade Geoffroy GUICHARD.

Le Président informe du déplacement de la commission fédérale et régionale des installations sportives ce jeudi 9 mars 2023. Cette délégation se rendra au stade Georges POMPIDOU de VALENCE afin d'apporter des éléments complémentaires dans le cadre du projet de rénovation de cette enceinte sportive.

Enfin, le Président informe que l'Assemblée Générale du District se déroulera le 7 septembre 2023 au siège du Crédit Agricole SUD RHONE ALPES à VALENCE.

II. RETOUR SUR LES PREMIERES REUNIONS DE SECTEURS

Tour à tour, les différents responsables de secteurs s'expriment sur le ressenti des deux premières réunions de secteurs. Il est souligné le bon taux de participation à celles-ci et les quelques interrogations des clubs sont étudiées pour suite à donner.





III. MODIFICATION REGLEMENTAIRE (ARTICLE 132 DES REGLEMENTS SPORTIFS)

L. JULIEN, Président de la commission des règlements effectue une proposition d'aménagement de l'article 132 des Règlements Sportifs relatifs à la suspension de l'éducateur ayant fait participer à une rencontre un joueur suspendu. Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition d'aménagement. Celle-ci sera proposée au vote lors de la prochaine assemblée générale.

IV. ENCADREMENT DES EQUIPES PAR EDUCATEURS DIPOLOMES

L. JULIEN présente les grandes lignes de la modification réglementaire qui sera présentée au vote lors de notre prochaine assemblée générale. Cette modification est présentée lors des réunions de secteurs.

V. AQUISITION MATERIEL DE VISIO CONFERENCE

A la suite de la cessation de contrat entre la FFF et la solution de visio-conférence STARLEAF, le matériel utilisé pour effectuer les visio-conférences au District est obsolète. De ce fait, R. ARNAUD informe de l'acquisition d'un nouveau matériel par l'intermédiaire de l'entreprise KOESIO. Ce matériel devrait être opérationnel au début du mois d'avril 2023. Pour rappel, il informe que la Ligue du Football Amateur participe à hauteur de 1 000 € au remplacement de ce matériel.

VI. WEEK-END BENEVOLE COUPE DE FRANCE

R. ARNAUD informe de la délégation Drôme-Ardéchoise qui se rendra à Paris pour la finale de la Coupe de France de Football dans le cadre de l'opération fédérale à destination des bénévoles de club.

N° AFFILIATION	CLUBS	NOM	PRENOM
504316	AMS DONATIENNE	FERLAY	RICHARD
550020	ASSAF AUBENAS	GUERRERO	MANUEL
582295	US DROME PROVENCE	DASSOT	BERNARD
546494	AS VALLEE DU DOUX	ALBOUSSIERE	QUENTIN
527007	US ROCHEMAURE	GIANINAZZI	RICHARD
528941	FC MONTELMAR	BENSID	KARIM
504422	US CHANAS SABLONS SERRIERES	DELIERE	CLAUDE
504562	CS LAPEYROUSIEN	GIRARD	MARIUS
529726	AS PORTUGAISE VALENCE	FEREZ	MANUEL
8603	ELU DDAF – CHEF DE DELEGATION	VILLAND	JEAN-FRANCOIS

VII. DEMANDE MEDAILLES LIGUE – FFF / PLAQUETTE FEDERAL 22.23

R. ARNAUD rappelle à l'assemblée la procédure de demande de médailles. Les CV des récipiendaires doivent lui être envoyés avant le 7 mars 2023. R. ARNAUD rappelle également la procédure dans le cadre des demandes de plaquette fédérale.

VIII. JOURNEES EVENEMENTIELLES





Un rappel et un état d'avancement des journées événementielles de fin de saison est effectué.

FINALE DEPARTEMENTALE PITCH U13

- Samedi 1er avril 2023
- Davézieux
- 16 équipes garçons – 6 équipes filles

JOURNEE FOOT LOISIRS : FOOT GOLF / FOOT EN MARCHANT

- Samedi 22 avril 2023
- St Barthélemy de Valls / Power Soccer à Portes les Valences / Dieulefit / Saint Privat
- Nombre d'équipe en fonction des inscriptions

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

- Samedi 13 mai 2023
- Guilhaud-Granges
- 60 équipes U7 / 60 équipes U9
- Le stade sera baptisé « Stade Dominique CHEVALIER » à 15h00.

MONDIAL FEMININ U11F & U15F

- Samedi 27 mai 2023
- Montélier
- 16 équipes U11F / 16 équipes U15F

CHAMPIONNAT BEACH SOCCER

- Lundi - Jeudi du mois de juin 2023
- Guilhaud-Granges / Vesseaux
- Nombre d'équipes en fonction du nombre d'inscription

WEEK-END DES FINALES DES COUPES DROME-ARDECHE

- Samedi 3 et dimanche 4 juin 2023
- Romans

IX. CLUBS EN DIFFICULTES

Le Président évoque le cas de deux clubs Drôme-Ardéchois qui se trouvent en difficultés pour diverses raisons. Le Président et les élus de secteurs iront prochainement les rencontrer accompagnés des élus locaux afin de trouver des solutions à leurs problèmes.

X. ARBITRAGE

N. BRUNEL revient rapidement sur les chiffres liés à l'arbitrage puisque le District compte à ce jour 266 arbitres contre 247 l'année dernière. 79 candidats ont participé cette saison à une formation initiale en arbitrage et 64 arbitres ont réussi l'examen, soit 81 %.





Par ailleurs, le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition de modification du règlement intérieur de la commission en arbitrage. En effet, il est validé le fait que les arbitres dont le dossier médical ne serait pas complet au 15 août, se verraient pénaliser d'un point sur leur note d'assiduité.

XI. PROJET GROUPEMENT SENIORS FEMININ

Le Comité de Direction prend note du projet de groupement féminin entre les clubs de BBRM – FC PEAGEOIS – ASL GENISSIEUX. Les membres émettent un avis favorable pour qu'un projet de groupement soit présenté au District dès lors qu'une motivation écrite et signée de chaque président des clubs aura été reçue. La fiabilité du projet sera étudiée par la suite.

XII. SITUATION MARKETING

S. MONTALBANO présente les différents événements du District Business Club qui se dérouleront d'ici la fin de saison 2022/2023. Il présente également un état financier de l'activité et les perspectives pour la fin de saison. Enfin, il informe l'assemblée de la difficulté d'approvisionnement des buts mobiles Quickfire par notre fournisseur.

Le Président,

JF. VALLET

Le Secrétaire Général,

R. ARNAUD

Le prochain Comité de Direction se tiendra le mardi 11 avril 2023 à 18h30.